

ATTÉNUER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

Le conseil communautaire de Saint-Lô Agglo a arrêté en octobre 2019 le projet de réalisation conjointe d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), d'un Plan de Déplacements Urbain (PDU) et d'un Plan Local de l'Habitat (PLH), faisant ainsi le choix stratégique d'élaborer 3 plans de façon coordonnée et simultanée, afin de se doter d'une vision globale et cohérente pour les années à venir.

Un PCAET est un outil d'animation du territoire qui définit des objectifs stratégiques et opérationnels afin d'atténuer le changement climatique, le combattre efficacement et s'y adapter, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie, en cohérence avec les engagements internationaux de la France. Il intègre désormais les enjeux de qualité de l'air.

Les priorités du territoire

Transversalité

développer un aménagement cohérent avec les orientations habitat / transports / transition énergétique
susciter l'innovation et s'appuyer sur la transition numérique
lutter contre la précarité énergétique
protéger la santé des acteurs du territoire

Transports

assurer une meilleure desserte du territoire, améliorer l'accessibilité et la sécurité en direction des pôles
faire émerger une culture des mobilités en réponse à la culture du tout voiture en développant les transports en commun et l'intermodalité
favoriser le développement de la pratique des modes actifs pour les déplacements du quotidien

Habitat/Foncier

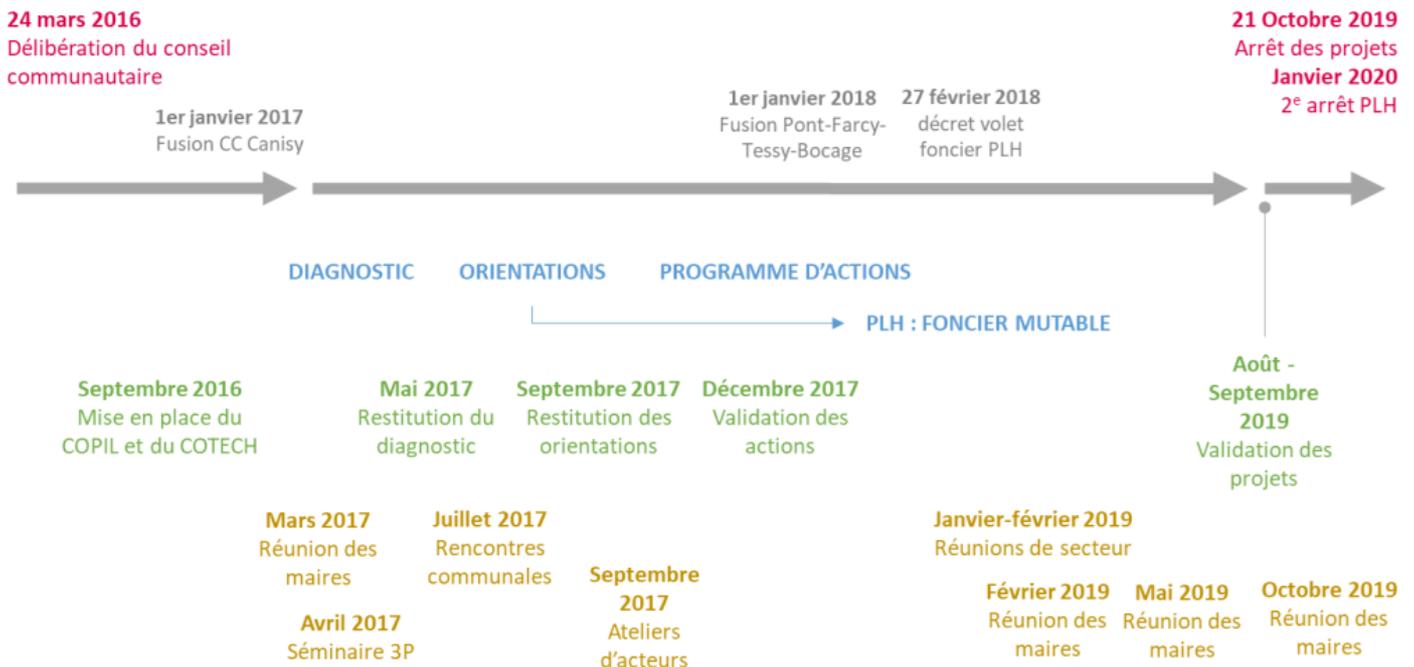
engager la reconquête des centres bourgs/villes des 25 communes pôles du SCoT
soutenir la rénovation du parc privé existant pour renforcer l'attractivité résidentielle de notre territoire
adapter l'offre d'habitat aux besoins spécifiques des populations : familles, seniors, jeunes, gens du voyage,...

Transition énergétique

réduire les consommations d'énergie de 50 % entre 2012 et 2040
être un territoire autonome en énergie en 2040 grâce aux énergies renouvelables locales
accompagner l'ensemble des acteurs du territoire à effectuer leur transition écologique
limiter la vulnérabilité du territoire et de ses habitants aux effets du changement climatique

La démarche

Le diagnostic a été mené au côté des acteurs du territoire et partenaires régionaux de septembre 2016 à mai 2017, avant de définir les orientations stratégiques et les priorités du territoire.



Frise chronologique des grandes étapes du PCAET
©SAINT-LÔ AGGLO

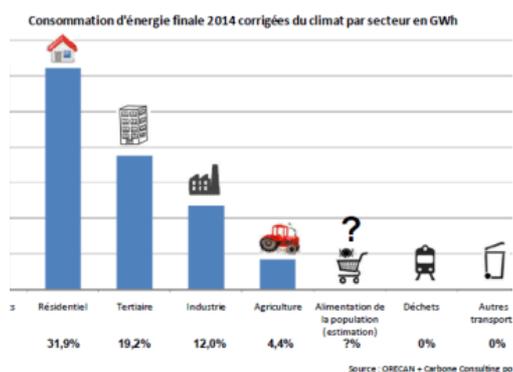
Au-delà des nombreux comités techniques et comités de pilotage jalonnant l'étude et rassemblant de nombreux partenaires locaux et régionaux, ont été organisés un séminaire multi-acteurs rassemblant institutionnels, entreprises et associations (avril 2017), des rencontres avec les élus des communes du territoire (5 réunions, juillet 2017), des ateliers de travail thématiques (6 ateliers, septembre 2017).

À noter : une feuille de route cohérente et ambitieuse en termes d'organisation et d'aménagement du territoire et un plan d'actions commun aux trois documents ont été proposés.

Une validation des personnes publiques associées que sont les Préfectures de Région et de Département, la Région Normandie et l'Autorité environnementale, puis une concertation du public sont obligatoires avant validation définitive du document. Il s'agit désormais pour Saint-Lô Agglo de prendre en compte les avis des personnes publiques associées et de mettre à jour le PCAET avant validation définitive pour la fin de l'année 2022.

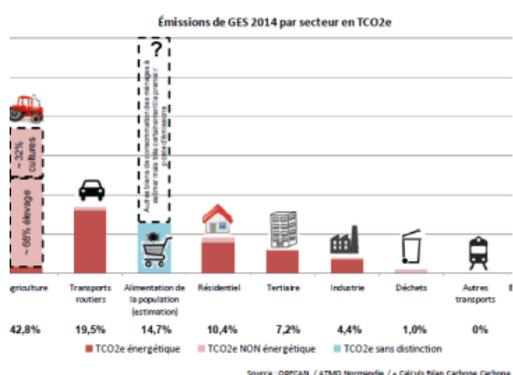
Le diagnostic

Les consommations d'énergie finale corrigées du climat du territoire de Saint-Lô Agglo s'élevaient à environ 1 959 GWh en 2014, soit environ 1 250 000 barils de pétrole.



Consommation d'énergie

Les transports prédominent avec 32,6 % des consommations d'énergie finale, suivi du résidentiel avec 31,9 % et du tertiaire avec 19,2 %. A eux trois, ces secteurs représentent près de 84 % des consommations d'énergie finale sur le territoire de Saint-Lô Agglo.



Émissions de GES par secteur en TCO2e

Les émissions de gaz à effet de serre, correspondant aux consommations d'énergie précitées, s'élèvent à 355 000 TCO2e. Les émissions d'origine énergétique représentent autant que les émissions d'origine non énergétique (50%/50% hors alimentation). Les enjeux ne sont donc pas uniquement énergétiques.

Consommations d'énergies et émissions de gaz à effet de serre associées

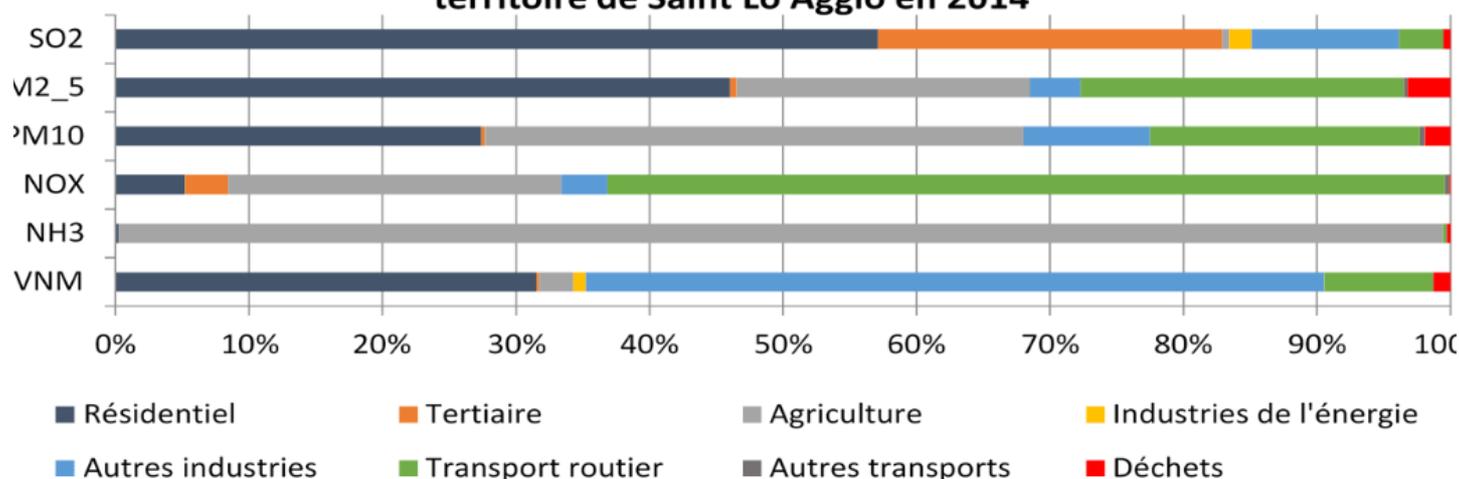
Concernant plus spécifiquement les émissions non énergétiques, l'agriculture, les déchets, et le résidentiel prédominent avec 92,7%, 2,4%, et 2,3%.

Les sources principales sont :

- la fermentation entérique des animaux (CH₄ = méthane)
- la fermentation des déjections animales (CH₄)
- l'utilisation d'engrais azotés qui engendre des émissions de protoxyde d'azote (N₂O = dioxyde d'azote)
- la décomposition des matières organiques (Biogaz : CH₄ + CO₂)
- les fuites de gaz frigorigènes (utilisés pour produire du froid)
- les émissions liées à la production de froid (climatisation, chaine du froid) dans les secteurs tertiaire, résidentiel et transport, et les différents gaz de procédés et fuites de process de l'industrie.

Qualité de l'air et émissions de polluants atmosphériques

Émissions de polluant atmosphérique par polluant et par secteur sur le territoire de Saint Lô Agglo en 2014



Source : Données Atmo Normandie Version 3.1.5, traitement carbone consulting

Trois secteurs sont davantage concernés par leur contribution aux émissions de polluants :

- l'agriculture
- les transports
- le résidentiel

SO2 : dioxyde de soufre est émis lors de la combustion des matières fossiles

NOX: sources principales sont les transports (routiers, maritime et fluvial), l'industrie, l'agriculture.

NH3 : l'ammoniac provient essentiellement de rejets organiques de l'élevage. Il peut également provenir de la transformation d'engrais azotés épandus sur les cultures

Séquestration Carbone

Les matières organiques rendent de nombreux services environnementaux. Elles constituent l'alimentation des organismes vivants du sol. Elles adsorbent et contiennent de nombreux éléments qu'elles relâchent lors de leur dégradation : des nutriments pour les plantes mais aussi parfois des contaminants.

Les matières organiques sont indispensables à la structure des sols et à leur stabilité vis-à-vis de la pluie.

Ainsi, il est important de maintenir un stock pour maintenir la fertilité des sols mais aussi pour limiter les transferts d'éléments contaminants vers les milieux.

Les stocks les plus faibles sont observés sous culture permanente et dans les zones de cultures très intensives

À noter : les stocks de carbone organique les plus élevés sont observés dans les sols de prairies, dans les forêts et les milieux à végétation arbustive (haies bocagères) et/ou herbacée.

Les pelouses et pâturages naturels et zones humides sont ainsi particulièrement riches en matières organiques.

Zones humides

Les zones humides représentent 63.5 km² soit 8% du territoire de Saint Lô Agglo.

Outre le fait qu'elles captent et émettent du CO₂ les zones humides exercent d'autres fonctions dont l'homme tire d'important bénéfices :

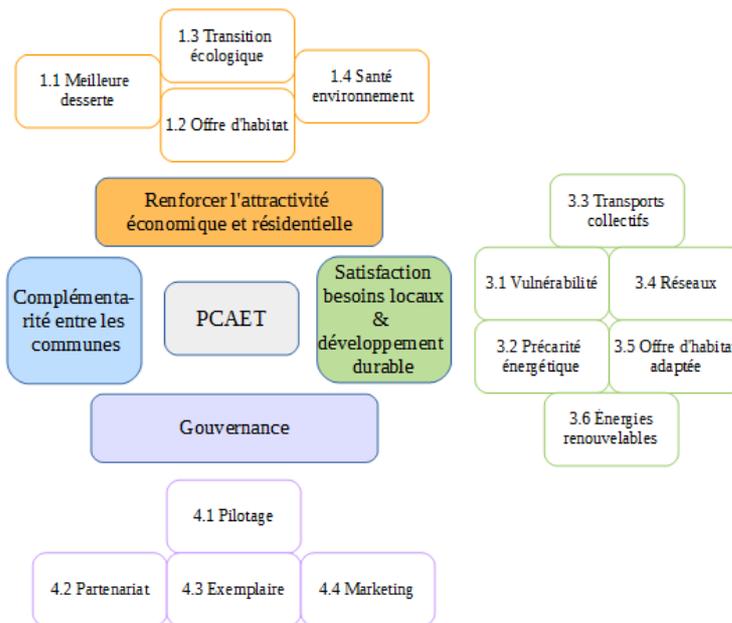
la dénitrification, processus qui s'effectue naturellement dans ces espaces et qui contribue à l'atteinte du bon état chimique des eaux superficielles
 l'écroulement des crues, par stockage d'eau dans les sols et dans les champs d'inondation des corridors humides
 la production hydrologique en période estivale qui permet le soutien d'étiage des cours d'eau
 la sauvegarde de la biodiversité liée à l'eau

Les enjeux transversaux et objectifs

L'analyse des 3 diagnostics croisée avec les orientations politiques de Saint-Lô Agglo a permis de formuler les enjeux et orientations déclinés ci-dessous :

Ces orientations forment le socle du programme d'actions actuelles et des cours de révision

À noter : La mise en œuvre du PCAET, du PLH et du PDU permettront notamment l'atteinte d'un objectif ambitieux fixé par Saint-Lô Agglo pour le territoire : réduire la consommation d'énergie de 40% en 2030 puis de 50% en 2040 par rapport à 2012 et couvrir par des énergies renouvelables 50% de la consommation du territoire en 2030 et 100% en 2040.



S'agissant des émissions de Gaz à effet de Serre, l'objectif de Saint-Lô Agglo suit celui de la Stratégie Nationale Bas Carbone à savoir atteindre la neutralité carbone en 2050.

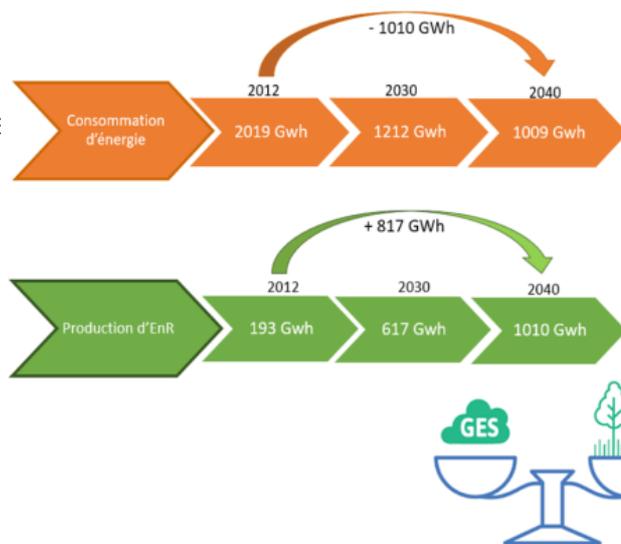
Neutralité carbone : un équilibre entre les émissions de carbone et l'absorption du carbone de l'atmosphère par les puits de carbone.

Pour atteindre des émissions nettes nulles, toutes les émissions de gaz à effet de serre dans le monde devront être compensées par la séquestration du carbone.

	2030	2040
Consommation d'énergie	- 40 %	- 50 %
Émission de GES	- 41 %	-
Production d'ENR vs Consommation	50 %	100 %

Les fiches actions

En plus des actions du plan de Plan Local de l'Habitat, le PCAE d'actions



Actions traversables

T1	Développer un aménagement du territoire cohérent avec les objectifs du <u>PLH-PDU-PCAE</u>	
	T1.1	PLUI et opération d'aménagement
T2	Susciter l'innovation par des appels à projets	
	T2.1	Appels à projets pour des opérations objectives de Saint-Lô Agglo.
T3	Lutter contre la précarité énergétique	
	T3.1	Lutter contre la précarité énergétique
T4	Développer un approche santé - environnement	
	T4.1	Développer un approche santé - e
T5	Mettre en place une gouvernance adaptée	
	T5.1	Mettre en place une gouvernance atteindre.

Acteurs économiques et consommation

Informar les acteurs économiques		
E C 1	AEC1.1	Sensibiliser les acteurs économiques à la réduction des consommations d'énergie
Amener les acteurs économiques à effectuer leur transition écologique		
A E C 2	AEC2.1	Accompagner les acteurs économiques dans la maîtrise et l'économie d'énergie
	AEC2.2	Encourager et accompagner les entreprises à réduire leur impact environnemental
	AEC2.3	Encourager au réemploi et à la réparation
	AEC2.4	Encourager et accompagner les démarches respectueuses de l'environnement
Encourager à la consommation responsable (locale, bio, ...)		
A E C 3	AEC3.1	Promouvoir les circuits alimentaires courts
	AEC3.2	Construction d'un Projet Alimentaire Territorial
	AEC3.2	Participer à la lutte contre le gaspillage alimentaire
Réduire l'impact de la gestion des déchets		
E C 4	AEC4.1	Réduire l'impact de la gestion des déchets (taxe incitative), collecte, traitement

Développement des ENR et séquestration du CO2

ENRS1	Planification du développement des Énergies Renouvelables (ENR)	
	ENRS1.1	Planifier le développement des ENR sur le territoire
ENRS2	Soutien au développement des Énergies Renouvelables (ENR)	
	ENRS2.1	Soutenir le développement de la filière bois-énergie sur le territoire
	ENRS2.2	Encourager et soutenir le développement des ENR dans les différents secteurs dont les projets d'énergie citoyenne
	ENRS2.3	Expérimenter l'hydrogène et ses applications en matière de mobilité durable
ENRS3	Soutien au développement des Énergies Renouvelables (ENR)	
	ENRS3.1	Augmenter la séquestration du CO2 sur le territoire

Collectivité exemplaire

	S e n s i b i l i s a t i o n d e s é l u s e t d e s a
--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CE1

l
a
i
r
e
d
a
n
s
l
e
s
c
o
n
s
t
r
u
c
t
i
o
n
s
p
u
b
l
i
q
u
e
s
A
m
é
l
i
o
r
e
r
l
a
p
e
r
f
o
r
m
a
n
c
e
é
n
e
r
g
é
t
i
q
u
e

g
é
t
i
q
u
é
d
d
s
s
y
s
t
è
m
e
s
é
p
u
r
a
t
o
i
r
e
s
c
o
l
l
e
c
t
i
f
s

**M
e
t
r
e
e
n
g
e
r
v
r
e
u
n
e
d
é
m
a
r
c
h
e
d
e
m
o
b
i
l
i
t**

CE3

e p o u r l e s a g e n t s
R é d u i r e l ' i m p a c t d e s d é p l a c e m e n t s p r o f e s s i o n n e l s
A c q u i s i t i o n d e v

CE4

...
i
c
u
l
e
s
m
o
i
n
s
p
o
l
l
u
a
n
t
s

**E
x
e
m
p
l
a
r
i
t
é
d
e
l
a
c
o
m
m
a
n
d
e
p
u
b
l
i
q
u
e
e
t
d
u
f
o
n
c
t
i
o
n
n
e
m
e
n
t
d
e
s**

CE5

a
d
é
m
a
t
ê
r
i
e
B
a
g
n
i
s
a
t
i
o
n
d
e
s
s
e
r
v
i
c
e
s

**E
x
e
m
p
l
a
r
i
t
é
d
a
n
s
l
a
g
e
s
t
i
o
n
d
e
s
e
s
p
a
c
e
s
v
e
r
t
s**

É
l
a
b

CE6

o
r
a
t
i
o
n
&
m
i
s
e
e
n
œ
u
v
r
e
d
'
u
n
p
l
a
n
d
e
g
e
s
t
i
o
n
d
i
f
f
é
r
e
n
c
i
é
e
d
e
s
e
S
P
6
c

s
v
e
r
t
s
d
e
l
'
a
g
g
l
o
,

e
t
a
c
q
u
i
s
i
t
i
o
n
/
m
u
t
u
a
l
i
s
a
t
i
o
n
d
.
é
q
u
i
p
e
m
e
n
t
s

**M
o
n
t
r
e
r
l
.
e
x
e
m
p
l
e
c
o
n
s
o
m
m
a
n
t
d
e
l
.
é
l
e**



CONTACTEZ-NOUS

SAINT-LÔ AGGLO

70 rue du Neufbourg
50000 Saint-Lô
Lundi au jeudi
8h30-12h/13h30-17h30
Vendredi
8h30-12h/13h-17h
02 14 29 00 00